

Orientation II-2 : Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations

Orientation II-2: Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations

[...]

Les habitants, acteurs de la richesse patrimoniale

La valorisation du patrimoine ne prend tout son sens qu'en participant d'une politique de transmission des cultures et techniques. Aujourd'hui, les initiatives entreprises sur le territoire dans le champ culturel, loin d'être isolées, tendent vers cette dimension de valorisation et de transmission des valeurs, des savoirs et savoir-faire des communautés autochtones et locales. Il s'agit de réalisations très concrètes et structurantes (par exemple la mise en place en 2009 et 2010 de médiathèques associatives à Taluen et Antecume Pata), d'événements festifs qui rassemblent les habitants telles les différentes éditions de festivals et rencontres ou encore d'initiatives à l'état de souhaits exprimés par les anciens, porteurs de connaissance, pour mettre en place des ateliers de formation à diverses techniques artisanales (vannerie, céramique, pirogues ...).

Ces projets sont le fruit d'initiatives avant tout locales de sensibilisation et de partage d'éléments culturels qui ont aujourd'hui encore du sens pour les habitants. Tous, hommes, femmes, jeunes sont donc les acteurs de cette richesse patrimoniale qui participe à la diversité culturelle mondiale et exprime le caractère du Parc national et son « intérêt spécial »²¹. Ils jouent ou auront à jouer le rôle principal dans sa production, sa préservation, son entretien et sa récréation, contribuant ainsi à l'enrichissement de la diversité culturelle et de la créativité humaine.

Des partenaires pour soutenir l'action culturelle locale

L'intervention de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane et de ses partenaires doit se focaliser sur un accompagnement administratif, technique, voire financier quand cela est nécessaire, des opérations menées par des acteurs individuels, associatifs ou institutionnels, ainsi que sur un suivi des réalisations dans le temps.

Cette démarche partenariale doit permettre aux idées de devenir des réalisations concrètes dans un contexte où les équipements sont insuffisants et où les possibilités et les procédures existantes sont souvent méconnues et complexes.

Parce qu'il est sollicité sur des projets très diversifiés dans leur contour et dans les collaborations qu'ils supposent, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane propose d'être l'interface qui porte à connaissance et rend visibles, auprès du plus grand nombre, ces initiatives culturelles locales. En facilitant la communication entre le territoire et les acteurs publics de la culture, il œuvre à une mutualisation des moyens et à une meilleure coordination des politiques publiques. Il encourage également l'inscription de ces initiatives dans des relations d'échanges et de partenariat avec les pays voisins, la France métropolitaine et l'international pour favoriser la coopération culturelle.

Le partage d'une vision pour un développement culturel

Orientation II-2 : Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations

L'action de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane doit favoriser ce partage de points de vue et d'expression, pour encourager la cohérence de l'ensemble de ces projets. La politique de développement culturel s'envisage en combinant les besoins exprimés localement, les initiatives et les freins. L'enjeu est d'élaborer, ensemble, les modalités d'actions, de faire vivre les projets au niveau local et de concrétiser les attentes des habitants autour de projets aux travers desquels ils seront fiers de voir vivre leurs cultures. Un parc national n'est pas un conservatoire, les cultures et les patrimoines sont en perpétuelle recomposition. Il s'agit, dans le cadre de la charte, de mieux cerner ces richesses culturelles, d'accompagner ces dynamiques, de faire connaître et reconnaître ce potentiel, de soutenir l'innovation en rapprochant savoir-faire traditionnels et modernes.

[...]

SOUS-ORIENTATION II-2-2: Proposer des outils de médiation culturelle

Professionnels et individus constatent qu'il est nécessaire de rendre plus efficaces, cohérents et modernes les outils dont disposent les communautés du territoire pour refléter la richesse de leurs cultures. Compte tenu du contexte, l'innovation est une posture incontournable pour permettre leur appropriation par l'ensemble des acteurs ainsi que la pérennité des interventions.

En matière de supports, un certain nombre de documents ou d'outils pédagogiques ont été réalisés ou sont en cours de réalisation par les partenaires institutionnels ou associatifs : affiches, imagiers et planches, ouvrages de vulgarisation.

Les cultures du territoire ne peuvent et ne veulent pas se soustraire au processus de mondialisation, cependant, elles désirent le maîtriser. Cela pousse les communautés à souhaiter concevoir et construire des outils, porteurs d'une image et de valeurs, au travers desquels elles pourraient se montrer à elles-mêmes et aux autres.

Ces dernières années, ces supports (photos ou dessins d'excellente facture) se sont multipliés et ils investissent de façon

croissante les espaces publics et scolaires. Ces ressources doivent faciliter la circulation des informations que l'on souhaite faire passer et la compréhension de la situation.

Un effort est encore à fournir concernant cette sensibilisation à la richesse culturelle du territoire pour rendre plus lisibles les différentes démarches déjà entreprises et pour impliquer les communautés dans l'élaboration et de l'utilisation de supports prenant en compte la pluralité linguistique, les modes de transmission des savoirs, la place de l'oralité, le développement du recours à l'écrit ...

Dans le cas particulier de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane, ce sont d'abord les méthodes d'élaboration de ces outils qui sont à questionner. La volonté des partenaires est de toucher le plus grand nombre sur ces questions de richesse culturelle : communautés, société civile, politiques, visiteurs... Formaliser ces ressources ne doit pas éluder le fait qu'il ne sera pas possible d'établir une communication semblable avec la diversité des publics ciblés. Il n'y a pas de solution globale. Il reste

Orientation II-2 : Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations

donc à repenser, à chaque support et pour chaque objectif, la création d'un nouveau type de dialogue. Il existe quelques solutions qui pourront s'appliquer d'une manière générale. Pour le reste, il faudra innover à chaque fois.

- **Mesure II-2-2-1 Développer un programme de sensibilisation aux cultures via des animations sur le territoire**

Il s'agit ici de multiples projets qui peuvent prendre des formes variées et s'appuient sur plusieurs porteurs. L'Établissement public se fait fort de les accompagner voire de réfléchir, en concertation avec ces porteurs, à une stratégie partagée sur le territoire.

Rôle de l'EPPAG : pilote [...]

Pilotes et partenaires identifiés : DAC, DJSCS, associations culturelles, musées, Rectorat, Région, Département, INRAP, organismes de recherche, communes, populations locales, représentants des autorités coutumières.

- **Mesure II-2-2-2 Appuyer la mise en oeuvre d'ateliers de transmission des savoir-faire traditionnels dans le cadre scolaire ou périscolaire**

Cette mesure permet à l'Établissement public de porter ou d'accompagner, aux plans technique, administratif, financier voire logistique, le montage d'ateliers de sensibilisation et de transmission (vannerie, poterie, tembé...) sur le territoire.

Rôle de l'EPPAG : pilote [...]

Pilotes et partenaires identifiés : DAC, DJSCS, associations culturelles, musées, Rectorat, Région, Département, organismes de recherche, communes, populations locales, représentants des autorités coutumières.

- **Mesure II-2-2-3 S'appuyer sur les nouvelles technologies pour développer des outils de médiation culturelle**

Afin de diversifier les vecteurs de diffusion de la richesse culturelle du territoire à l'ère du numérique et des réseaux sociaux, les productions numériques (exposition virtuelle, corpus de collection, web-tv, ...) seront soutenues. Ces outils de médiation culturelle numériques doivent permettre à chacun d'accéder aux richesses de son patrimoine matériel et immatériel, malgré l'enclavement géographique des territoires concernés.

Rôle de l'EPPAG : pilote [...]

Pilotes et partenaires identifiés : DAC, DJSCS, musées, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, Région, Département, organismes de recherche.

- **Mesure II-2-2-4 Soutenir les projets d'équipement des langues du territoire (dictionnaires, manuels, grammaires) et d'éditions bilingues et trilingues**

Orientation II-2 : Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations

concernant les cultures du territoire

Dans le cadre de la formalisation du passage de l'oral vers l'écrit pour rendre plus accessibles ces langues et les cultures qui leur sont associées et ainsi mieux les sauvegarder, la publication d'outils pédagogiques, de dictionnaires bilingues et d'ouvrages ouvrant sur une meilleure connaissance des langues et cultures du territoire sera autant que de possible soutenue dans le cadre de partenariats concrets. Ces outils pourront être des supports utiles dans le cadre scolaire, pour accompagner le travail des enseignants (notamment des intervenants en langue maternelle), et dans le cadre périscolaire.

Rôle de l'EPPAG : pilote [...]

Pilotes et partenaires identifiés : associations culturelles, organismes de recherche, musées, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, DAC, DJSCS, Région, Département, communes.

SOUS-ORIENTATION II-2-3: Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local

Un renforcement des capacités sur divers aspects

Pour le Parc amazonien de Guyane, le renforcement des capacités des acteurs du développement culturel (comme dans d'autres secteurs du développement) s'envisage sous trois aspects :

- le renforcement des ressources humaines ;
- le développement des moyens techniques et des structures ;
- le renforcement des possibilités financières.

Il s'agit pour chaque partenaire de contribuer à la création des conditions adéquates au développement d'actions culturelles et à la coopération. Cet environnement favorable doit en effet s'intégrer au contexte régional guyanais et favoriser l'établissement de réseaux à l'échelon transfrontalier, national et international.

Une définition participative des besoins en renforcement

Les propositions de renforcement, à construire conjointement à partir d'une définition participative des besoins, vise à décupler le dynamisme et la professionnalisation des acteurs culturels locaux afin de promouvoir les identités et la créativité artistique, d'élargir l'accès au plus grand nombre aux produits culturels du territoire et d'encourager le dialogue entre les différentes cultures. Il est ici également nécessaire de faire largement appel à l'ensemble des communautés, à leurs désirs, leur expertise et leur participation.

Dans cette optique de collaboration, les réflexions doivent se concentrer prioritairement sur un état des lieux partagé de la structuration et de l'organisation du secteur culturel. Il s'agit de se questionner sur des aspects relatifs au rôle, à la gestion, à la structure, aux modes de fonctionnement et à la représentativité des associations et des groupes professionnels, des réseaux d'acteurs culturels et des organisations de la société civile actives dans le domaine de la culture.

Orientation II-2 : Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations

Le suivi des propositions de formation

Dans un second temps, une forte impulsion doit être donnée en matière de formation continue et de professionnalisation afin que les acteurs développent les capacités dont ils ressentent le besoin (par exemple : gestion ou planification de projets). Il y a nécessairement lieu de créer des synergies entre acteurs de diverses compétences pour proposer des formations les plus adaptées possibles au contexte et augmenter les capacités opérationnelles. Un renforcement de capacité efficace ne peut en aucun cas être ponctuel dans le temps et doit s'inscrire dans un processus durable d'échanges qui nécessite en aval l'accompagnement dans le temps et dans la pratique, la capitalisation des acquis et du travail réalisé et la responsabilisation.

Cette qualification devra en particulier permettre d'assurer une promotion efficace des éléments culturels, de proposer au plus grand nombre des programmes d'activités, d'animations et de mises en valeur contextualisés, ainsi qu'une diversification des thématiques, des manifestations, des animations ou encore des produits annexes adaptés à chaque lieu.

• **Mesure II-2-3-1 Proposer des cycles de formation ou de formation-action**

Cette mesure concerne des formations définies selon les besoins identifiés et en concertation avec les bénéficiaires, à l'initiative d'acteurs du territoire (collectivités, associations...) dont l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Rôle de l'EPPAG : pilote [...]

Pilotes et partenaires identifiés : structures oeuvrant sur le territoire, dans le domaine de la culture et de l'artisanat (associations, socio-professionnels, collectivités, DAC...).

• **Mesure II-2-3-2 Favoriser la reconnaissance de l'expertise locale autour des savoir-faire**

Afin de favoriser la transmission et la pérennisation des savoir-faire locaux et mettre en lumière le talent des artisans, leurs compétences techniques et leur capacité d'innovation, des modalités de reconnaissances de ces expertises seront expérimentées.

Rôle de l'EPPAG : pilote [...]

Pilotes et partenaires identifiés : associations culturelles, organismes de recherche, musées, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, DAC, Région, Département, communes.

• **Mesure II-2-3-3 Communiquer sur « l'offre culturelle » du territoire**

Il s'agit ici de valoriser auprès des acteurs de proximité (plateau des Guyanes - Caraïbes - littoral guyanais) l'offre culturelle du territoire. Cette mesure passe par l'implication d'acteurs variés oeuvrant dans les domaines de la culture, de la communication voire du tourisme.

Orientation II-2 : Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations

Rôle de l'EPPAG : pilote [...]

Pilotes et partenaires identifiés : médias, comité du tourisme de Guyane, communes, Région, Département, DJSCS, PNRG

SOUS-ORIENTATION II-2-4: Développer des liens avec l'école

L'école est l'un des lieux de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux. Aux côtés des autres modes de transmission (sphère familiale et réseaux culturels) et malgré parfois une certaine étanchéité, elle a plus encore ici qu'ailleurs, un rôle primordial. Le temps de présence des enfants y est important, sa mission d'éducation formelle légitime ce rôle de cadre et d'espace d'échanges.

Afin que les cultures du territoire puissent trouver dans le cadre scolaire un lieu de valorisation, l'Éducation nationale (Rectorat), l'établissement public du Parc amazonien de Guyane et les acteurs évoluant à la périphérie de l'école (DJSCS, structures de l'action sociale, mairies, Région et Département...) constatent là encore l'insuffisance des budgets, des équipements et des effectifs disponibles d'enseignants ou de médiateurs. Ils reconnaissent également la nécessité de réfléchir ensemble à des aménagements et à l'approfondissement des compétences des professionnels pour améliorer les passerelles entre scolarisation et transmission familiale et assurer ainsi une complémentarité des savoirs à travers des projets pédagogiques et des projets d'établissements innovants.

Différentes mesures doivent conduire plus globalement à une adaptation de la proposition de scolarisation aux contextes culturels du territoire afin de garantir la diversité des cadres de transmission : pérennisation des modules dédiés à ce fonds culturel dans les programmes et mis en oeuvre plus particulièrement par les intervenants en langue maternelle, possibilité d'accorder au sein de l'école un rôle plus important aux parents ou aux porteurs de savoirs, sensibilisation au contexte culturel accrue pour les personnels enseignants nommés sur le fleuve...

Cette adaptation concrétisera la reconnaissance par l'État de l'apport de ces cultures, de leurs valeurs et de leurs différences, à l'enrichissement de ses propres cadres.

Voir aussi la sous-orientation III-1-5 « Adapter l'école aux spécificités du territoire et des populations qui y vivent » (page 84).

- **Mesure II-2-4-1 Proposer à l'Éducation nationale, un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable adapté aux contextes culturels**

Cette mesure reprend les axes développés aux mesures liées à la sous orientation I-2-3, qui prévoient une implication de l'Établissement public dans l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes, d'outils pédagogiques et la formation de communicants dans le domaine de l'environnement, de l'interculturalité et du développement durable.

Rôle de l'EPPAG : pilote [...]

Pilotes et partenaires identifiés : Rectorat, enseignants, DJSCS.

Orientation II-2 : Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations

[...]

Page 72 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #3939

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-20 15:58